



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24082010

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

21 MAI 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0869 754 557**

Nom

(en entier) : **UNIWAN.3E**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **RUE LARMOULIN 53 à 6230 PONT-à-CELLES**

Objet de l'acte : **DEMISSION - NOMINATION**

Ordre du jour :

L'assemblée générale des actionnaires se reconnaît valablement constituée et déclare être compétente pour délibérer et statuer sur les points suivants prévus à l'ordre du jour :

1. Démission de la SRL AS3P.be de son mandat d'administrateur et vote sur la décharge ;
2. Nomination d'un nouvel administrateur ;
3. Mandat relatif au pouvoir de représenter la Société pour procéder aux formalités de dépôt et de publication.

DELIBERATION ET DECISIONS

Après délibération, le président donne lecture des résolutions suivantes prises par l'assemblée générale :

1. L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission de la SRL AS3P.be, dont le siège est établi Square des Martyrs 1 (Boîte A6K) à 6000 Charleroi, n° BCE 0719.413.960, représentée par M. Jean-Marc ANDRE en sa qualité de représentant permanent, de son mandat d'administrateur de la Société.

Cette démission prend effet à compter du 16 mai 2024. Les actionnaires lui donnent décharge pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2023 et de l'exercice ayant débuté le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de cette démission.

☐ Cette résolution est prise avec 909 voix pour (SRL GREENBYTE HOLDING et Etienne VANDER ELST), 195 voix contre (Christine GROLAUX et Pascal GROLAUX) et 145 abstentions (Bénoni DELFOSSE).

2. L'assemblée générale des actionnaires nomme en tant qu'administrateur de la Société la SRL GREENBYTE HOLDING, ayant son siège à 1367 Ramillies, Rue Bois Merau 13, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1009.003.896, représentée par M. Yvan HUQUE en sa qualité de représentant permanent.

Cette nomination prend effet à compter du 16 mai 2024 pour une durée indéterminée.

☐ Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

3. L'assemblée générale confère tous pouvoirs à M. Gilles HODIAMONT et/ou MM. Cindy DELGADO avec pouvoir de substitution, aux fins de procéder (i) aux formalités de dépôt au greffe du Tribunal de l'entreprise compétent des présentes résolutions et (ii) aux formalités de publication aux annexes du Moniteur belge des résolutions qui précèdent et à toute formalité généralement nécessaire ou utile, y compris de représenter la Société devant tous greffes du tribunal de l'entreprise compétent, autorités compétentes (administratives, fiscales, etc.) et devant tous guichets d'entreprises en vue de déposer et de signer tous actes, documents, pièces et déclarations et, de manière générale, de faire tout ce qui est nécessaire aux fins précitées.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



☐ Cette résolution est prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la réunion close à 10h30.

DONT PROCES-VERBAL

Liste de présence des actionnaires

Nom des actionnaires Nombre d'actions Représentée par Signature

S.R.L. GREENBYTE HOLDING
907 M. Yvan HUQUE

Bénoni DELFOSSE
145 M. Yvan HUQUE

Pascal GROLAUX
124 M. Yvan HUQUE

Christine GROLAUX
71 M. Yvan HUQUE

Etienne VANDER ELST
2 M. Yvan HUQUE
Nombre total d'actions 1249 (100 %)